

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU
PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : ffjpp.siege@petanque.fr



COMITE

DIRECTEUR

Réunions des 17 et 18 février 2012

(Ces réunions se sont tenues à Marseille le vendredi 17 février après-midi de 14h30 à 19h00, le samedi 18 février de 08h00 à 12h00 et de 15h30 à 18h30 au siège de la Fédération).

Etaient présents : M. **CANTARUTTI**, Président de la F.F.P.J.P
MM.**CANTARELLI, CARBONNIER, CHARPENTIER, COMBES, COSTE, DESBOIS, DESMULIE, DUBOIS, IANNARELLI, JUAN, MOREAU**, Mlle **PAUGAM**, MM. **PLACON, POGGI, READ, SIGNAIRE, STIRMEL**, Mme **TROUBAT**, Melle **THEDEVUIDE** et M. **THERON**.

Y participaient : M. **GRANDE**, Directeur Administratif
M. **PERONNET**, Directeur Technique National
MM. **CHEVALIER** et **DELCHET** représentants le Conseil des Ligues

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

En l'absence du Président national Alain CANTARUTTI, retenu par des obligations professionnelles, Michel SIGNAIRE, Vice-président, préside la séance du vendredi après-midi.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE DIRECTEUR

En l'absence de compte rendu de la réunion de janvier qui s'attachait à la préparation du Congrès National, le Comité Directeur est revenu sur celui de novembre 2011.

- Programme définitif Championnat de France Triplette et Promotion de Roanne :

Samedi	:	Promotion	début 08h00 fin les 1/4 de finales joués
		Triplette	début 08h00 fin les 1/8 de finales joués
Dimanche	:	Promotion	09h00 les ½ finales, 13h30 Finale en même temps que celle de la Coupe des DOM/TOM
		Triplette	08h30 ¼ finale puis ½ finale, 16h00 Finale

III. COUPE DE FRANCE

L'avancement de la compétition est conforme aux prévisions. Le Comité de pilotage s'est réuni le mardi matin 13 février afin de procéder, au siège de la Fédération, au tirage au sort des 1/16^{èmes} de finale.

La finale nationale aura lieu à Istres (13) du 22 au 24 mars prochains. Les délégués seront MM. COSTE, THERON et CHARPENTIER.

Les arbitres désignés seront MM. ARMAND et DESSAY.

Un membre du Comité de pilotage sera présent à la finale de la Coupe d'Europe des clubs.

IV. CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les délégations aux divers Championnats de France ont été effectuées. Afin de limiter les frais le superviseur des arbitres sera en même temps le Président du Jury ou le délégué.

Le Président a effectué un compte-rendu de sa visite en Nouvelle Calédonie où il a été très bien reçu. Il a pu rencontrer de nombreux responsables locaux et visiter de nombreux clubs.

Il lui a été demandé de remettre la Coupe des DOM/TOM à son niveau antérieur.

Dés lors le Comité Directeur a accepté qu'outre le Triplette Senior Masculin et le Doublette Féminin, cette compétition soit élargie au **Doublette Masculin et à l'Individuel**.

Toutefois le nombre minimum d'équipes engagées par catégorie reste fixé à 6.

Pour limiter les frais, les visites des nouveaux sites des Championnats 2012 seront effectuées par un membre du Comité Directeur le plus proche du lieu à savoir :

Frontignan : Mlle THEDEVUIDE
Guéret : Mme TROUBAT
Roanne : M. SIGNAIRE
Espalion : M. COMBES
Pau : M. DUBOIS
Anduze : M. COSTE

Un médecin sera présent sur tous les championnats (JP. IANNARELLI ou R. OUILLON)

En raison de la coïncidence des dates, le car podium sera présent à Nevers et non à Frontignan. De plus, il ne sera pas présent aux Championnats de France de Guéret étant donné qu'il est dépêché à Paris sur l'action de promotion des Championnats du Monde Marseille 2012.

Rappel: La tenue des tables de marque sera effectuée par des membres du Comité Organisateur désignés par la Commission Informatique. Lors de la compétition ils seront placés sous la responsabilité du délégué fédéral.

Les championnats Jeunes se dérouleront par groupes de 6 équipes, 2 qualifiées par groupe. La Coupe de l'avenir est maintenue pour les catégories Minimes et Cadets.

2012 :

Doublette Féminin	9 et 10 juin	Beaucaire (30)
Individuel Seniors	9 et 10 juin	Beaucaire (30)
Triplette Jeu Provençal	15 au 17 juin	Tournefeuille (31)
Doublette Masculin	23 et 24 juin	Guéret (23)
Triplette Masculin et Promotion	7 et 8 juillet	Roanne (42)
Doublette Mixte	14 et 15 juillet	Espalion (12)
Doublette Jeu Provençal	24 au 26 août	Frontignan (34)
Triplette Jeunes	25 et 26 août	Nevers (58)
Triplette Féminin	8 et 9 septembre	Pau (64)
Triplette Vétérans	22 et 23 septembre	Anduze (30)

2013 :

Triplette Jeu Provençal	7 au 9 juin	Vauvert (30)
Doublette Féminin	15 et 16 juin	Caen (14)
Individuel Seniors	15 et 16 juin	Caen (14)
Doublette Masculin	23 et 24 juin	Sassenage (38)
Triplette Masculin et Promotion	29 et 30 juin	Béziers (34)
Doublette Mixte	13 et 14 juillet	Trignac (44)
Triplette Jeunes	24 et 25 août	Nevers (58)
Doublette Jeu Provençal	6 au 8 septembre	Beaucaire (30)
Triplette Féminin	7 et 8 septembre	Beaucaire (30)
Triplette Vétérans	14 et 15 septembre	Castelnaudary (11)

2014 :

A ce jour les candidatures sont les suivantes: Grasse (06) pour le Triplette Provençal / Gruissan (11) pour le Doublette Féminin et l'Individuel, sous réserve de précision du site / Mende (48) pour le Triplette Vétérans / Colomiers (31) pour le Doublette Mixte et le CD 30 pour le Doublette Provençal.

Répartitions des équipes :

La répartition des équipes aux Championnats de France est définitive. Il n'y a que chez les jeunes où les tableaux sont incomplets.

Pour 2013, le Comité Directeur a décidé que dans l'hypothèse où les tableaux de répartition des équipes aux Championnats Doublettes et Triplettes Jeu Provençal seraient incomplets, ils seraient complétés comme suit :

- ☞ Le Champion
- ☞ Le Vice-champion
- ☞ Le Comité organisateur (maxi +2)
- ☞ La Ligue organisatrice (maxi +2)
- ☞ Les demi-finalistes du Championnat de France (les 2 ou aucun)
- ☞ Les Comités qui présenteraient des équipes de jeunes (moins 18 ans les 3 joueurs) issus d'une école de Jeu Provençal auraient la possibilité d'être retenus.

V. ARBITRAGE

La désignation des arbitres aux Championnats de France, Coupe de France et Masters 2012 proposées par la C.N.A a été validée par le Comité Directeur.

En cette période de difficulté budgétaire, le Comité Directeur a décidé de ne pas augmenter le nombre d'arbitres qui officieront en restant sur les mêmes bases que 2011.

Il semble indispensable de rappeler que les Présidents de Ligues doivent envoyer les inscriptions de leur(s) candidat(s) à l'examen d'arbitre national au siège de la F.F.P.J.P. avant le 30 septembre.

Un rappel sera envoyé aux référents. Georges MALLET se propose de créer un document type de candidature à l'examen.

La supervision des nouveaux arbitres nationaux :

- Jocelyne BRANDI (85) par Patrick DESSAY à la Baule, les 4 et 5 août.
- Josiane SAUBESTY (40) par Jean-Claude DUBOIS à la Teste de Busch les 12 et 13 mai.
- Philippe CANALE (2A) par Patrick GRIGNON à Porto Vecchio les 22 et 23 septembre.
- Daniel OMNES (83) par Georges MALLET à La Verpillère les 9 et 10 juin
- Jean-Pierre PAOLY (13) par Georges MALLET à Cannes les 17 et 18 mars

➤ Formation continue :

Les mêmes documents ont été adressés aux Membres de la Commission pour une formation commune sur tout le territoire.

Chaque formateur a aussi en sa possession le film sur l'arbitrage qui lui permettra de présenter les séquences choisies. (Il est disponible à la vente S.A.O.S. pour 10€ l'unité).

Rappel: les frais de formation sont à la charge des demandeurs soit déplacements, hébergement, restauration des formateurs.

Prochaines formations :

- 5 février à BESANCON : G.MALLET
- 12 février à EPERNAY : J-C DESMULIE / F. DEBONNAIRE
- 3 mars à ARLANC : P. GRIGNON
- 24 mars à ST PIERRE lés ELBEUF : J-C DESMULIE / E.CHAPILLON

La journée de formation des admissibles à l'examen 2012 aura lieu à Marseille, au siège de la F.F.P.J.P., le dimanche 25 mars de 9h à 16h. Le déjeuner, pris en charge par la C.N.A., sera servi à midi au siège.

Les frais de déplacement et d'hébergement des candidats admissibles sont à la charge de leurs Comités respectifs.

La Fédération sera représentée à l'Assemblée Générale de l'Association Française du Corps Arbitral Multidisciplinaire (A.F.C.A.M.) par Jacques THERON.

➤ Examen national :

- Date des examens 2013 : maintien du dimanche qui suit le congrès à savoir le dimanche 3 février.
- Gérard VERCHIER (CD 13) et Séverine PLASTRE (CD 21) sont déclarés admissibles à l'examen national et devront assister à la journée de formation obligatoire, à Marseille, du 25 mars. De plus, ils seront convoqués pour passer les épreuves pratiques et orales le samedi d'un Championnat de France : Gérard VERCHIER à Beaucaire et Séverine PLASTRE à Guéret.
- Roger François BOSCO (CD 13) est refusé pour note insuffisante mais pourra se représenter dès la prochaine session.
- Bernard TECHENE (CD 65) et Jean-François GAS (CD 77) ayant obtenu une note pénalisante, inférieure à 14, ne pourront pas se représenter avant 2014.

➤ Pool national :

Après concours, sont intégrés au pool national Didier JACQUET et Bernard LEUCHART. Ces deux arbitres nationaux seront convoqués à la réunion de formation qui se tiendra les 31 mars et 1^{er} avril à Toulouse et arbitreront en Championnat de France dès cette année.

➤ Règlement du Jeu Provençal : nouveautés applicables à partir du 1^{er} janvier 2013

- Article 6 : Ce cercle, valable pour trois jets consécutifs auxquels a droit l'équipe, doit être tracé ou positionné à plus d'un mètre de tout obstacle et à au moins deux mètres d'un autre cercle de lancement utilisé ou d'un autre but.

- Article 7, 3) : distances réglementaires pour le lancer du but :

Que le but soit, au minimum, à 1 m latéralement et à 2 mètres en profondeur de tout obstacle et de la limite la plus proche d'un terrain interdit. Les 2 mètres sont définis par la distance qui sépare les deux parallèles issues des bords les plus rapprochés des éléments concernés (cercle ou but)

- Article 23 bis :

Premier paragraphe ☞ 2 m au lieu de 3 m

Deuxième paragraphe ☞ 2 m au lieu de 3 m

Troisième paragraphe ☞ 2 m au lieu de 3 m

A noter que le club de Mouans - Sartoux (06) a créé la 1^{ère} école de Jeu Provençal.

VI. INFORMATIQUE

- Livraison des licences

Un problème de livraison des supports de licences a été constaté en raison d'une rupture de stock de notre fournisseur, la société *Paragon*.

Elle est due au nombre supérieur à l'an passé de supports renouvelés et aux modifications des calendriers qui ont imposé de délivrer davantage de licences en ce début de saison.

A ce jour, le stock a été reçu et tout a été mis en œuvre afin de palier ce retard. D'ores et déjà des livraisons ont été effectuées et le retard a été rattrapé.

Ce dysfonctionnement leur a été signalé et nous serons vigilants pour qu'il ne se reproduise pas l'année prochaine.

Il a été proposé de ne plus imprimer certaines mentions sur les supports afin d'éviter le renouvellement. Ainsi, la catégorisation pourrait être supprimée, elle serait enregistrée dans la puce.

Un programme sera rapidement mis en place afin d'éviter les lenteurs constatées du serveur les dimanches matins.

Le poids trop important de certaines photos chargées sur *Geslico* entraîne des ralentissements.

Dès lors, ces photos seront signalées à chaque Comité afin qu'ils les compressent. Une reprogrammation interviendra afin que le serveur ne télécharge plus toutes les photos depuis 2003.

- Duplicatas

Lorsqu'un joueur a perdu son support, une demande de duplicata est faite par le Comité. La licence est refaite chez *Paragon*.

Dans l'hypothèse où, entre temps, le licencié retrouve sa licence égarée, il est rappelé que ce premier support n'est plus valide et doit être détruit. Les tables de marque doivent donc les récupérer.

- Lecteurs

Après trois années d'utilisation, certains lecteurs sont hors service. *Paragon* nous a fait part du fait qu'ils ne pouvaient plus les réparer faute de pièces de rechanges suffisantes. Ainsi, il est obligatoire d'acheter des lecteurs neufs auprès de la SAOS PROMO PETANQUE qui dispose d'un stock suffisant.

VII. FINANCES

La situation financière au 31 janvier figure en annexe. Elle est conforme aux prévisions à savoir paiement des dépenses courantes de début d'exercice (Boulisme, etc..) et des recettes faibles.

La demande d'acompte annuel a été envoyée à hauteur de 60% du montant des licences de l'an passé et 100% des mutations, sommes déjà encaissées par les Comités.

A noter que certains comités ont payé plus qu'ils ne devaient afin d'aider spontanément la Fédération (exemples le CD23 : l'intégralité de ses licences et le CD82 : 3 000 € en plus de l'acompte de 60 %).

L'enregistrement des licences est supérieur à l'année précédente à la même époque et le nombre de mutations a déjà quasiment atteint le chiffre prévu au budget (1983 externes et 12881 internes).

Il a été rappelé que les dépassements du budget global des Championnats de France d'environ 13 000 € correspondent aux décisions prises par le Comité Directeur pendant l'exercice à savoir :

- prise en charge de la rémunération des animateurs

- augmentation du nombre d'arbitres désignés par la F.F.P.J.P. sur les Championnats de France.

Les déplacements des délégués fédéraux sont totalement sous contrôle puisqu'elles étaient de 9 666 € réalisés pour 9 774 € en 2010.

Des négociations sont intervenues avec *Paragon* afin de pouvoir bénéficier de délais de paiement et d'un étalement des factures à régler.

VIII. BUDGET 2012

Lors du Congrès de Châteauroux, l'Assemblée a voté le budget de la Fédération prévoyant notamment l'augmentation de 1 € des licences en 2012, 1 € en 2013 et une demande de révision du budget en vue de pérenniser les fonds propres suite au déficit constaté de l'exercice 2010/2011.

C'est pourquoi, la Commission des finances s'est tenue jeudi 16 afin de présenter au Comité Directeur un budget révisé.

Les modifications sont les suivantes :

Dépenses :

➤ Réunions du CD & Conseil National : réunion d'avril 2012 annulée	(-10 000 €)
➤ Salaires & Charges : report de l'embauche d'un salarié supplémentaire	(- 60 000€)
➤ Assurances : Non prise en charge de la Protection Juridique	(+ 10 000€)
➤ Coupe d'Europe des clubs : Ajustement des prévisions de déplacement du club vainqueur de la Coupe de France	(+ 2 000€)
➤ Championnats Nationaux des clubs : réduction CNC féminin et report du CNC jeunes	(- 55 000€)
➤ Commission des finances : réunions supplémentaires	(+3 000€)
➤ Direction Technique Nationale :	
- Sport et santé - Info - Prévention Nutrition : report des actions	(-5 000€)
- Promotion du sport pour le plus grand nombre : Annulation et report de formations à l'étranger	(-19 000€)
- Développement Sport de Haut Niveau Redéfinition importante de la politique du suivi et réduction des invitations	(- 37 000€)
- Formation et Emploi :	
Professionnalisation : report embauche et aides, formation D.E	(- 80 000)
Mise en œuvre des formations	(- 1 000€)
Report des formations aux diplômes professionnels.	
➤ Dotation aux amortissements : achat matériel Web TV	(+ 2 000 €)

Recettes :

➤ Produits financiers : ajustements	(-800€)
➤ DTN affectations aux actions CO : en raison de la non embauche d'un cadre et des charges supprimées	(-77 000€)
➤ Subvention Ministérielle : étant donné que les dépenses ont été réduites, il convenait de réviser le montant prévisionnel des subventions que nous accordera le Ministère	(- 54 000 €)

(Le Comité Directeur a procédé à un vote à bulletin secret. Le Budget rectifié est adopté à l'unanimité)

IX. C.N.C et EQUIPEMENTS (Voir V et VI du CR du Conseil National)

X. CONGRES

La Comité Directeur est revenu sur le Congrès de Châteauroux et en a dressé le bilan.

Toutes nos félicitations sont adressées au CD 18, au Président Régis GAILLARD et à toute son équipe pour l'excellente organisation et la convivialité constatée.

Le Congrès de Montauban étant électif, il sera utilisé le vote électronique.

Tous les candidats devront avoir satisfait aux conditions d'éligibilité et notamment produire leur casier judiciaire N°3.

Rappel : tous les Comités devront avoir effectué leur Assemblée Générale **avant** celle de la Fédération conformément aux statuts.

La visite du site sera effectuée par M. DESMULIE

La commission de surveillance des opérations électorales sera composée de MM. NICOLIER et GRANDE.

XI. D.T.N (Voir IV CR du Conseil National)

Délégations Internationales :

- Championnats du Monde à Marseille : M. THERON
- Championnats d'Europe Féminin et Jeune à Gand en Belgique du 31 octobre au 5 novembre : Jeunes M. CANTARELLI et Féminines M. DESMULIE
- Coupe des Confédérations : Chef de délégation M. IANNARELLI du 14 au 15 avril à Madagascar

XII. DISCIPLINE

La Commission Fédérale s'est réunie récemment pour traiter plusieurs affaires notamment mettant en cause MM. WAWRZYNIAK (CD 21) et MM. FLEURY, HAMDI et YLDIRIM (CD 27 et 76).

La Commission Nationale s'est réunie quant à elle pour traiter l'appel des décisions rendues par la Fédérale mettant en cause MM. FOURNIE et SARRIO.

Le Comité Directeur a donné délégation à M.GRANDE pour défendre les intérêts de la Fédération suite à la conciliation au C.N.O.S.F demandée par M. SARRIO.

Une demande de remise de peine a été reçue concernant M.FOURNIE Romain. Le Comité Directeur a émis un refus.

X. DIVERS

Les Championnats du Monde Jeunes auront lieu les 30, 31 août et 1^{er} septembre 2013 à Montauban.

Il est rappelé que le règlement des boudromes couverts n'est plus applicable. De plus, tous dispositifs ou règlements contraires à nos textes sont strictement INTERDITS, du type annonce du but et remise en place (CD71), tenue des joueurs (CD 17) etc.....

Le Comité Directeur Fédéral a confirmé la mise en place et le développement en 2012 d' une web tv fédérale. Ainsi sur le site Internet fédéral, les internautes pourront suivre en direct certaines parties de certains Championnats de France.

Bien entendu, cette nouvelle technologie, le « streaming », nécessite une installation plus pointue qu'auparavant. En effet, une simple connexion WIFI ne permet pas d'obtenir un débit suffisant pour diffuser des parties en direct.

Il sera donc demandé aux organisateurs de ces Championnats de France de faire installer une ligne ADSL fixe par France Télécom. La demande devra être impérativement faite 2 mois avant la compétition auprès de France Télécom, car le processus d'installation peut prendre du temps.

Les participants s'engageront via leur délégué, à l'accueil, à être filmés afin que ces images soient diffusées sur notre site Internet

Le partenariat avec la société Orezza est toujours en cours de négociation.

Courriers reçus : (Voir VIII CR du Conseil National)

XIII. PROCHAINES REUNIONS

Comité Directeur	: 19 et 20	mai 2012
	10 et 11	novembre 2012
Conseil National	: 14, 15 et 16	septembre 2012

(La séance est levée à 18 heures 30)

Le Secrétaire Général de la FFPJP

Le Président de la FFPJP



Antoine JUAN



Alain CANTARUTTI